



commune de Murianette

ARRETE DU MAIRE DE MURIANETTE
24/2021

Arrêté de circulation

Objet : tirage de câble et raccordement téléphoniques – rue Hector Berlioz

L'an deux mille vingt et un, le trente et un août,

Le Maire de la commune de MURIANETTE

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 23 août 2021 de ROUND B France sis Immeuble le Britannia – Bât B – 20 Boulevard Eugénie Deruelle à Lyon (69 003) en vue d'effectuer le tirage de câbles et raccordement téléphoniques sur la rue Hector Berlioz,

Le Maire de Murianette

ARRETE

ARTICLE 1 : ROUND B France est autorisé à effectuer le tirage de câbles et raccordement téléphoniques sur la rue Hector Berlioz, à partir du 1^{er} septembre 2021, jusqu'au 22 octobre 2021.

ARTICLE 2 : La circulation de tous les véhicules sera alternée par la mise en place de feux tricolores manuels, ou par alternat par piquets, ou par panneaux avec basculement sur chaussée opposée.

La vitesse sera limitée à 30km/h.

La circulation des cycles et piétons devra être maintenue, sécurisée et fluide. Une signalisation sera installée à cet effet. Un passage pour les piétons sera matérialisé.

Le stationnement de tous les véhicules sera interdit pendant la durée des travaux, sauf ceux nécessaires à la société ROUND B France.

ARTICLE 3 : ROUND B France prendra toutes les dispositions et mesures de protection utiles et veillera aux droits des riverains. Elle implantera les panneaux de signalisation nécessaires conformément à la législation en vigueur, pendant l'intervention du personnel. La signalisation sera à la charge de ROUND B France.

ARTICLE 4 : Le Maire et les Adjointes sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Murianette, le 31 août 2021

Le Maire, Cédric GARCIN



DESTINATAIRES :

- ROUND B France
- Mesdames et Messieurs les Adjointes
- Police municipale de Domène
- Gendarmerie de Domène
- Grenoble Alpes Métropole